

DEPARTEMENT DU FINISTERE  COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>  Réunion ordinaire du 20 décembre 2022
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	22 + 6 pouvoirs	08 décembre 2022	09 décembre 2022

N° délibération	Objet
2022-076	Acquisition de terrain au département du Finistère au lieu-dit La Gare à Scrignac

Le vingt décembre 2022 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

**Étaient présents :**

**BERRIEN :** Hubert LE LANN, Barbara PERRON

**BOLAZEC :** Coralie JEZEQUEL

**BOTMEUR :**

**BRASPARTS :** Anne ROLLAND, Jean-Yves BROUSTAL, Josiane GUINVARC'H

**BRENNILIS :** Alexis MANAC'H, Marie-Noëlle JAFFRE

**HUELGOAT :** Gérard TOSSER, Marc QUEMENER

**LA FEUILLEE :** Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

**LOPEREC :** Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU

**LOQUEFFRET :** Sylvie ALLAIN, Marcel SALAÛN

**PLOUYE :** Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN

**SAINT-RIVOAL :** Mickaël TOULLEC

**SCRIGNAC :** Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

**Pouvoirs :** Brigitte COURBEZ à Hubert LE LANN, Philippe ROBERT-DANTEC à Anne ROLLAND, Marie-Brigitte BRETHERS à Gérard TOSSER, Jacques THEPAUT à Marc QUEMENER, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Eric GONIDEC à Jean-Yves CRENN

**Absents excusés :** Éric PRIGENT, Claude MOREL, Christophe DANIEL

**Secrétaire de séance :** Coralie JEZEQUEL

Rapporteur : Jean-François Dumonteil

La communauté de communes travaille à l'amélioration des services apportés aux touristes et notamment à ceux pratiquant la randonnée, pédestre ou à vélo sur la voie verte et La Vélodyssée.

A Scrignac, elle a rénové et aménagé l'ancienne gare en gîte d'étape. Ce bâtiment est bordé par une parcelle appartenant au Département du Finistère.

Sur ce terrain, la collectivité souhaite faire des aménagements complémentaires à ce lieu d'hébergement en offrant aux randonneurs et notamment aux cyclotouristes une aire service vélos

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

ID : 029-200067197-20221220-2022076-DE

composée de boxes à vélos, d'une station de réparation et gonflage, de tables de pique, de reposes vélos et de la rénovation de l'abri voyageur.

Afin d'accueillir l'ensemble de ces équipements et rénover l'abri voyageur très dégradé, il est nécessaire d'acquérir le foncier.

Ainsi une délimitation du terrain à acquérir a eu lieu via la réalisation d'un document d'arpentage par un géomètre. Le terrain acheté représente une surface de 6.217 m<sup>2</sup>.

Le département propose sa vente à 0,50 € le m<sup>2</sup> selon le prix indiqué par le pôle d'évaluation domaniale soit un coût total de 3.108,50 €. Les frais d'actes étant à la charge de la collectivité.

Il est donc proposé d'acquérir auprès du Département du Finistère les terrains cadastrés section O n° 1191 a et 1191 b pour une surface totale de 6.217 m<sup>2</sup> au prix de 3.108,50 €, les frais d'acte restant à la charge de la collectivité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire

- Accepte l'achat des parcelles précitées au montant indiqué ci-dessus
- Autorise le président à signer l'acte à intervenir ainsi que tout document nécessaire à cette transaction.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,

La secrétaire,

